

## FORMATION DISPONIBLE 2019

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre.

Pour plus d'information, communiquez avec Marc-André Dion au **418 542-5666 poste 252**

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Débroussaillage	12 h	40 \$
Acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Bouillage	14 h	75 \$
Initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 20 • Numéro 1 [ Printemps 2019 ]

## ÉLECTION 2019 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean informe les membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur qui se tiendront du 11 au 19 mars 2019. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée.

Le conseil d'administration du Syndicat compte huit administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteur et choisies parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins **dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur** dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et être propriétaire ou résident dans le secteur où il se présente.

Pour les fins de l'élection des administrateurs, un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.

Au printemps 2019, deux postes administrateurs seront en élection. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Paroisses
Tony Potvin	2	Roberval, Ste-Hedwidge, Lac-Bouchette, Chambord, St-François-de-Sales, St-André
Roger Allard	3	Desbiens, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, St-Gédéon, St-Bruno, Hébertville, Hébertville-Station

### Quoi faire pour présenter sa candidature ?

Remplir la fiche de mise en nomination ci-jointe dans le journal et la faire parvenir au bureau du Syndicat **avant le 28 février 2019**.

## Assemblées de secteur 2019

Les producteurs de bois et les propriétaires forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont convoqués aux assemblées de secteur 2019 du Syndicat.

Les réunions auront lieu aux dates et endroits inscrits dans le calendrier. Nous comptons sur votre participation active à ces assemblées.

### ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance**
- Élection des administrateurs sortants**  
Secteur 2 : M. Tony Potvin  
Secteur 3 : M. Roger Allard
- Nomination des délégués**
- État de la situation et perspectives 2019**
- Conditions de mise en marché 2019**
- Divers**
- Clôture de la séance**

### CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

### ATTENTION : LES RÉUNIONS DÉBUTENT À 19 H

SECTEUR	DATE	ENDROIT
7 Philippe Poirier	Lundi 11 mars 2019	<b>Motel Chute des Pères</b> (SALLE RIVE GAUCHE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini
8 Valère Boivin*	Lundi 11 mars 2019	<b>Salle de l'Âge d'Or</b> , 3085, 2 <sup>e</sup> Rue Nord, L'Ascension
5 Rémi Gagné*	Mardi 12 mars 2019	<b>Édifice municipal</b> (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean
6 Pierre-Maurice Gagnon	Mardi 12 mars 2019	<b>Auberge des Battures</b> (SALLE OASIS), 6295, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie
1 Normand Roy*	Lundi 18 mars 2019	<b>Hôtel du Jardin</b> (SALLE MARIA-CHAPDELAINÉ), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien
3 Roger Allard**	Lundi 18 mars 2019	<b>Hôtel de ville</b> (SALLE DU CONSEIL), 87, rue St-André, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
4 Carol Bouchard	Mardi 19 mars 2019	<b>Centre Multifonctionnel</b> , 257, rue Saguenay, Saint-Fulgence
2 Tony Potvin**(*)	Mardi 19 mars 2019	<b>Hôtel Château Roberval</b> (SALLE DUCHESNE), 1225, Boul. Marcotte, Roberval

\* Présences de Pierre-Maurice aux réunions  
\*\* Administrateurs en élection

## BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE \_\_\_\_\_, DÉSIRES POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR  
DU SECTEUR ( ) POUR LES ÉLECTIONS 2019.

### CANDIDAT MEMBRE

Nom : \_\_\_\_\_ (EN LETTRES MOULÉES)  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

### PROPOSEUR

Nom : \_\_\_\_\_ (EN LETTRES MOULÉES)  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

### SECONDEUR

Nom : \_\_\_\_\_ (EN LETTRES MOULÉES)  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

**RETOURNER À : M. Daniel Fillion, Secrétaire**  
**Syndicat des producteurs de bois**  
**du Saguenay-Lac-Saint-Jean**  
3635, rue Panet  
Jonquière (Québec)  
G7X 8T7  
**AVANT LE 28 FÉVRIER 2019**



SYNDICAT  
DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Publié par :  
Syndicat des producteurs de bois  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7  
Tél.: 418-542-5666  
Sans frais : 1-800-463-9176  
Télec.: 418-542-4046

Responsable de la rédaction :  
Martin Lavoie

Conception graphique :  
Les Imprimeurs Associés

Distribution :  
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
en 4 800 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-106950

Prendre note que l'assemblée générale annuelle aura lieu mardi le 7 mai 2019 à 19 h, à l'Hôtel Universel d'Alma (SALLE PIÉKOUAGAMI).  
UN GOÛTER SERA SERVI À PARTIR DE 17 H. BIENVENUE À TOUS!

## UNE BONNE NOUVELLE !

La prochaine année pourrait être marquante pour les producteurs et productrices de bois de la région. En effet, si les conditions de marché s'y prêtent, et les prévisions sont actuellement encourageantes, nous pourrions recommencer à récolter du tremble à grande échelle dans la région. Les investissements et les travaux de rénovation se poursuivent intensément à l'usine de panneaux de Chambord et elle devrait être en mesure de redémarrer aussitôt que les marchés le permettront. Le signe le plus encourageant est que nous avons conclu une entente pour leur fournir un important volume au cours de l'hiver. Ce volume de bois servira principalement à tester le redémarrage de certains équipements.

Alors, pourquoi est-ce une aussi bonne nouvelle ? Dans un premier temps, la réouverture de l'usine de Chambord comblera un important marché pour les producteurs de la région. En effet, depuis la fermeture de l'usine en 2008, c'est près de 200 000 m<sup>3</sup> de bois qui ne trouvaient pas preneur annuellement dans la région. Seule une infime partie de ce volume pouvait être vendue pour le sciage et la pâte, ce qui réduisait significativement le chiffre d'affaires des producteurs de la région et les retombées économiques qui y sont reliées.

De plus, l'absence de possibilité de récolter le tremble nuit substantiellement à un aménagement forestier optimal et cette situation est encore plus flagrante dans nos forêts privées. En effet, plus de 72% du territoire forestier privé régional est composé de peuplements feuillus ou mélangés dont la portion feuillue est dominée par le tremble. Il s'agit d'une superficie importante qui est presque impossible à aménager de façon rentable s'il faut laisser le tremble debout. Il en résulte des problèmes au niveau des travaux de préparation de terrain, de remise en production et d'accessibilité à la ressource qui peuvent affecter la rentabilité de nos opérations et, à long terme, la productivité de nos boisés.

La présence d'un marché stable pour le tremble présente donc de multiples avantages pour la forêt elle-même, les producteurs et, par extension, à toute les communautés régionales. D'abord, il permettra un meilleur aménagement forestier et augmentera le rendement de nos boisés en diversifiant et facilitant les travaux sylvicoles. Aussi, il contribuera à augmenter le volume d'affaires des producteurs qui auront finalement un revenu intéressant pour leur tremble et auront accès plus facilement aux volumes résineux issus des forêts mélangées. En termes de retombées économiques, c'est toute la région qui en sortira gagnante !

Alors espérons que la reprise de la construction se maintienne chez nos voisins du sud et que les marchés pour le panneau gaufré s'apprécient afin que la production reprenne le plus rapidement possible à l'usine de Chambord. Croisons-nous les doigts, nous sommes si près du but.

**Daniel Fillion, ing.f.**  
Directeur général

## SUIVI DOSSIER TORDEUSE

L'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette se poursuit pour une deuxième année. Les aires admissibles ont déjà été sélectionnées à l'automne 2018 et les propriétaires concernés ont signé leur protocole d'entente avec la SOPFIM. Si vous n'avez pas été contacté et que vous pensez avoir des superficies qui pourraient être arrosées, veuillez communiquer avec votre conseiller forestier.

## RÉGLEMENTATION

Nous travaillons actuellement à rassembler l'ensemble de la réglementation municipale de la région relative à la récolte dans les boisés privés afin de concevoir un tableau synthèse facile à consulter. Même si nul n'est censé ignorer la loi, il faut admettre qu'il peut parfois être difficile de s'y retrouver pour le commun des mortels qui n'est pas familier avec toute cette paperasserie.

Il est bon de rappeler certaines choses importantes :

En tant que propriétaire d'un boisé, vous demeurez le seul responsable de la conformité des travaux qui s'y déroulent. Au niveau environnemental, le respect des cours d'eau et des bandes de protection, l'orniérage, l'espacement des sentiers de débardage sont les principaux éléments à surveiller. Pour vous aider, le *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée* constitue l'ouvrage de référence à suivre.

La prescription sylvicole est un prérequis au niveau réglementaire pour effectuer des coupes de plus de 4 ha. Toutefois, une fois obtenue et acceptée, cette prescription sylvicole doit être appliquée. En cas d'infraction, c'est vous qui devrez subir les conséquences même si vous avez fait réaliser les travaux par un entrepreneur. Assurez-vous de signer un contrat qui vous protège et qui précise les obligations de chaque partie. Avant que les opérations ne débutent, vérifiez que les contours de blocs et de ruisseaux sont bien délimités et que l'abatteuse est équipée d'un GPS pour se guider. Prévoyez ensuite un suivi de chantier régulier afin d'éviter les mauvaises surprises. Certaines entreprises offrent le service clés en main qui comprend toutes ces étapes et qui peut convenir davantage selon votre profil de producteur.

N'oubliez pas que la récolte que vous effectuez sur vos lots affectera à la baisse la valeur de ceux-ci. Il est donc important d'informer la municipalité des travaux qui ont été faits sinon vous pourriez payer des taxes pour des arbres qui ne sont plus là. Le fait d'avoir demandé un permis de coupe ne leur garantit pas que cette coupe a bel et bien eu lieu.

En conclusion, comme vous le savez sans doute, nous nous sommes engagés à fournir à nos principaux clients du bois certifié qui a été produit selon les bonnes pratiques. L'environnement nous tient à cœur et c'est dans cette optique que nous vous sensibilisons et que nous continuons d'exercer un suivi des opérations sur le territoire.

**Martin Lavoie, ing.f.**  
Coordonnateur environnemental



## Normes de préparation et de façonnage

### FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

### EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

### BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie  
Aucune charnière d'abattage  
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

### TRONC :

Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

### ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements  
Nœuds au ras du tronc

### DIAMÈTRE FIN BOUT :

Classe de 10 cm (9,1 cm minimum)

### ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons

Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)

Aucun bois de champs avec nœuds excessifs

Aucun arbre fendu

### DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

**St-Félicien : 5,50 m, 2,80 m et longueur d'arbre**

**Mistassini : 5,04 m**

**La Doré : 5,04 m et longueur d'arbre**

**Girardville : 5,04 m**

**St-Thomas : 5,50 m, 2,80 m et longueur d'arbre**

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, St-Thomas et Girardville. Pour Mistassini, les billes de 2,56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3,10 m
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur dans un empilement distinct.



## MISE EN MARCHÉ 2019

### Une demande qui ne fléchit pas

Les marchés pour le bois destiné aux usines de sciage sont encore au rendez-vous cette année. La demande pour les billots de résineux est forte et malgré un certain recul des prix du bois d'œuvre, les transformateurs ne semblent pas vouloir ralentir leur production. Les producteurs sont donc invités à produire leurs volumes de bois tout en respectant les critères de qualité correspondant aux exigences des acheteurs.

Après plus de 10 ans de fermeture, l'usine de Chambord recommence à prendre du tremble depuis le début janvier. Votre organisation a convenu, avec la compagnie Norbord, une entente pour la livraison de 30 000 tonnes métriques de tremble 8 pieds. Ce volume s'inscrit dans une volonté de redémarrage et servira à tester les nouveaux équipements en vue d'une reprise permanente des activités. Pour l'instant, le contrat se limite à des livraisons qui devront se faire avant la fin mars et les producteurs qui sont intéressés doivent en faire la demande.

### Le marché du résineux

Les livraisons chez Produits forestiers Résolu se font rondement à chacune de leurs usines de sciage. Le marché du 9 pieds est disponible pour les producteurs qui sont peu ou partiellement mécanisés. Pour les coupes mécanisées, le 16 pieds ou le 18 pieds sont de mise.

Des ententes sont également en cours avec la Scierie Girard de Shipshaw, le Groupe Lignarex à La Baie, Arbec à l'Ascension, la Scierie Petit-Paris à St-Ludger-de-Milot et plusieurs autres. Certains de ces contrats seront à renouveler prochainement, alors il est important de vous informer avant de produire.

### Le marché du feuillu

La perspective d'un redémarrage à l'usine de panneaux de Chambord nous rend tous fébriles. Les producteurs attendent, les doigts croisés, l'annonce officielle de Norbord. Pour l'instant, votre organisation suit de très près ce dossier et met tout en œuvre pour que cette ouverture se matérialise.

Au niveau du sciage de tremble, les usines de Ste-Monique et de Petit-Saguenay ont toujours un grand intérêt pour le bois de qualité. La venue d'un marché de pâte de tremble permettra peut-être de générer des volumes de plus grande qualité à ces clients qui sont présent dans l'environnement d'affaires des producteurs depuis plusieurs années.

**Jacques Tremblay**  
Directeur de la mise en marché

### IMPORTANT DE DÉTENIR VOTRE NUMÉRO DE PRODUCTEUR FORESTIER

Veillez avoir votre numéro de producteur en main pour l'identification de votre bois avec le transporteur ou lorsque vous communiquez à nos bureaux pour faciliter la recherche de votre dossier. Votre numéro de producteur se retrouve dans le haut à droite sur l'étiquette de correspondance. Important de le prendre en note et le conserver en tout temps pour vous identifier correctement. Voir l'exemple ci-dessous.

**Marie-Claude Vallée**  
Commis à la paie

Publié par :  
Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-La-Saint-Jean  
3635, rue Panet, Jonquière (QC) G7X 8T7  
Tél. : 418-542-0000  
Sans frais : 1-800-653-9176  
Télex : 418-542-0000

Responsable de la rédaction :  
Martin Lavoie

SYNDICAT  
DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DU SAGUENAY-LA-SAINTE-JEAN

Responsable impression :  
Les Imprimeries Associées

Distribution :  
aux producteurs de bois du Saguenay-La-Saint-Jean  
en 4 800 exemplaires

M. Tremblay  
3635, rue Panet  
Jonquière QC  
G7X 8T7

XXXXX ←